

● (2010)

Des voix: Bravo!

M. Deans: Je peux fort bien comprendre les exigences de la politique. Je peux concevoir qu'on veuille faire de la lèche à quelqu'un bien après l'heure de l'expiation. Je veux bien que l'Opposition officielle tente de faire croire que d'une façon ou d'une autre, à la suite d'une transformation radicale, elle représente maintenant les intérêts des employés du Parlement. Cependant, je trouve cela incroyable. Selon moi, ce sentiment est partagé par la très grande majorité des gens qui ont demandé au gouvernement libéral au fil des ans de leur accorder le droit de se syndiquer et qui pendant des années ont attendu du gouvernement libéral le moindre signe leur montrant qu'il était disposé à leur accorder le droit à la négociation collective.

Il est rare que je sois en désaccord avec mon bon ami et collègue, le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). Cependant, je dois admettre que ce soir il est allé trop loin. Il m'a forcé à intervenir, ce qui n'est pas facile, comme vous pouvez le comprendre, monsieur le Président. Il est rare que j'intervienne. Cependant, en cette rare occasion, je tiens à dire que je trouve ses arguments tout à fait insensés.

Des voix: Bravo!

M. Deans: Je suis d'accord, cependant, avec ce qu'il a dit au sujet du traitement infligé à ses électeurs. Je tiens à lui dire que ses électeurs sont bafoués par le gouvernement depuis qu'il est leur représentant.

M. Tobin: Et même avant?

M. Deans: En effet. Lorsque nous les avons représentés, leur situation n'était pas rose croyez-moi. Cependant, il est tout à fait insensé de sa part de prétendre dans cette enceinte ce soir, que d'une façon ou d'une autre, à la suite des élections de septembre 1984, ses électeurs fonctionnaires sont moins bien traités que sous le gouvernement libéral en ce qui a trait à la négociation collective. Je sais que c'est un homme juste et honorable et qu'il voudra revenir sur ses affirmations.

Des voix: Oh, oh!

M. Deans: Je sais qu'il le fera car je lis dans ses yeux la honte d'avoir tenu ces propos outranciers qu'il n'aurait jamais eus, j'en suis sûr, dans des circonstances normales. Il y a été poussé. Je ne sais pas par quoi, mais il y a été poussé.

Le contenu de cette mesure laisse à désirer. Sur ce point, mon ami de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe a parfaitement raison, comme son collègue.

M. Lewis: Là, vous commencez à me perdre.

M. Deans: Cette mesure laisse beaucoup à désirer. Il a parfaitement raison de dire qu'elle n'aborde pas un grand nombre de problèmes auxquels sont confrontés les gens qui travaillent à la Fonction publique, et notamment sur la colline du Parlement, et qui n'ont pas eu jusqu'à présent, malgré des années de

Relations de travail au Parlement—Loi

gouvernement libéral, la possibilité de négocier des conventions collectives. Elle ne leur donne pas la possibilité de rectifier les torts que leur a infligé pendant des années et des années un régime qui, tout libéral qu'il fût, entrecoupé de brefs intermèdes du parti conservateur, ne reconnaissait pas leurs droits ni les obligations du gouvernement vis-à-vis de ses employés. Je comprends cela. Il a parfaitement raison à cet égard. Il a aussi raison de dire que la très grande majorité des personnes visées par cette mesure pourraient, dans des circonstances normales, être autorisées à refuser leurs services, si cela s'avérait nécessaire de temps à autre.

Peut-être aurions-nous dû, ou devrions-nous consacrer plus de temps à essayer de déterminer s'il y a des catégories d'employés qui tombent sous la définition générale de services essentiels. Nous pourrions le faire, nous le devrions. Je l'ai déjà dit et je le répète. Toutefois, franchement, quand je vois l'actuelle opposition officielle, le parti libéral, représenté par 39 ou 40 personnes actuellement, à peine plus, reconnaissons-le, que nous, pontifier en nous disant combien les choses seraient différentes si ce parti était au pouvoir, je n'en crois pas mes oreilles. Mon collègue de Beaches me regarde avec son air d'Écossais sérieux qui dénote l'incrédulité. Savez-vous qu'il a raison? Si je demandais à mes autres collègues, ou encore à mon collègue conservateur qui nous conseille volontiers en matière de pensions, ils nous diraient tous j'en suis certain, que s'ils avaient le choix, ils changeraient le projet de loi pour le rendre conforme aux principes qui s'imposent d'après nous. Je peux le lire dans ses yeux.

Mais il y a des limites à tout. La mesure est là avec toutes ses lacunes. Nous la jugeons insuffisante et croyons qu'elle pourrait être modifiée un peu pour tenir compte de certaines réalités. Je me demande pourquoi les députés libéraux et conservateurs ne veulent pas que leurs employés fassent partie d'une unité de négociation. Si les libéraux sont convaincus qu'il faut concéder plus de droits aux employés du Parlement, je me demande pourquoi ils n'en concèdent pas plus comme nous le faisons à leur personnel. Qu'ils leur accordent le droit de se conventionner au lieu de prétendre qu'ils ne le peuvent pas parce que ce n'est pas prévu dans la mesure.

Quant à nous, nous avons reconnu depuis bien des années que chacun, que ce soit en vertu de la loi ou d'un choix personnel, a le droit d'appartenir à une unité de négociation, que l'on peut conclure une entente avec ses employés qui leur accorderait certaines garanties et avantages. Nous l'avons fait. Nous n'avons pas attendu que l'on modifie la loi. Nous n'avons pas prétexté que la loi ne le prévoyait pas, nous ne pouvions agir. Nous l'avons fait librement. Je mets les libéraux au défi de conclure une entente de négociation collective avec leurs employés. Qu'ils acceptent de le faire comme nous reconnaissons ce droit depuis des années au personnel du Nouveau parti démocratique. Ayez le courage de vos convictions. Peut-être n'en avez-vous pas tellement, mais faites de votre mieux.